



4 ARRESTATIONS A2

Saisie d'une récolte de mari de culture hydroponique



L'agent René Côté de la Sûreté du Québec, au milieu de quelques-uns des plants de marijuana saisis, hier, à Saint-Denis-de-Brompton.

SHERBROOKE A3

Charest ne s'attend pas à redevenir ministre bientôt



Jean Charest, député de Sherbrooke, démissionnait du cabinet Mulroney il y a un mois. Il n'est certes pas concerné par le remaniement qui sera annoncé aujourd'hui à Ottawa.

BUDGET B1

Bourassa envisage «très sérieusement» des hausses d'impôt

ÉCONOMIE C1

Le taux d'escompte est abaissé légèrement à 13 ¼ %

À LIRE DEMAIN

Marie Bergeron: «La flûte fait partie de moi»



«Trois jours sans y toucher et je m'ennuie», confie Marie Bergeron à propos de «son» instrument. Une entrevue de Rachel Lussier.

MÉTÉO A2

(54^e jour de l'année)

Pluie et neige: 2 à 0 C
Lever du soleil: 6h37
Coucher du soleil: 17h25
Demain: nuageux

Le déficit fédéral coûte 4,7 millions de l'heure

Les dépenses d'Ottawa en hausse de 5,1 pour cent

Pierre APRIL

Ottawa (PC)

Le nombre de fonctionnaires fédéraux n'aura jamais été aussi bas depuis 1973 — une diminution de 12 377 depuis 1985 — alors que le service de la dette n'aura jamais coûté aussi cher aux Canadiens, c'est-à-dire 41,2 milliards \$ en intérêts, soit 4,7 millions \$ de l'heure.

C'est ce qui ressort du budget des dépenses gouvernementales, déposé hier aux Communes par le président du Conseil du trésor, Robert de Cotret.

Le gouvernement fédéral dépensera 147,6 milliards \$ pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1991, une hausse de 5,1 pour cent sur l'année précédente.

Le Trésor a été incapable de fournir, comme le veut la tradition, le plan détaillé de l'ensemble des intentions du gouvernement pour la plupart des ministères et agences visés par le budget, ce qui empêche de voir avec précision la portée des intentions du gouvernement.

Malgré l'impossibilité du gouvernement à produire 14 documents touchant pas moins de 65 pour cent des dépenses gouvernementales, les chiffres déposés démontrent que le Plan de contrôle proposé par le ministre Wilson vise surtout à réduire la progression des dépenses gouvernementales plutôt que d'effectuer de réelles coupures.

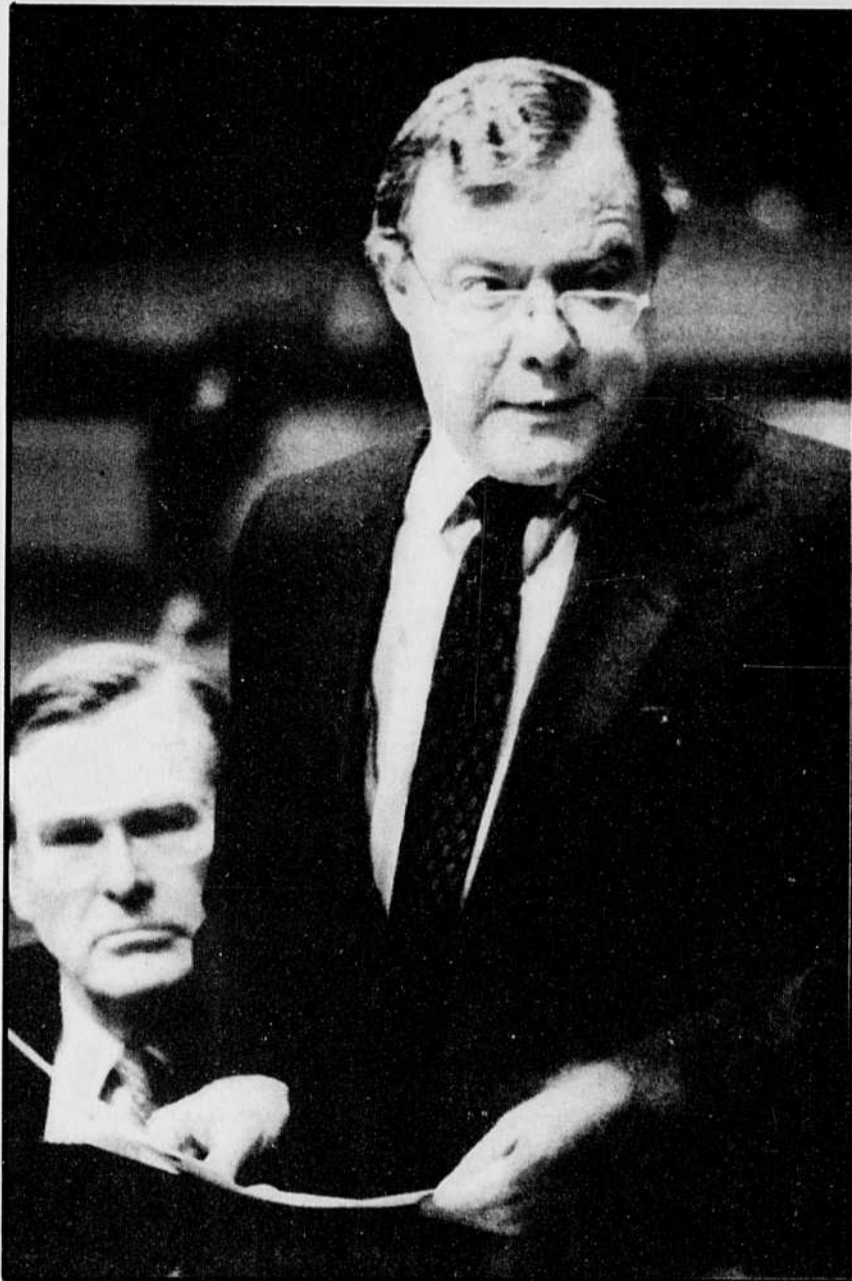
Malgré les compressions, le ministre du Revenu obtient l'équivalent de 1300 nouveaux postes, dont 500 pour l'implantation de la taxe sur les produits et services, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Le budget de Revenu Canada augmentera de 161,1 millions \$.

La Défense épargnée

La Défense nationale est probablement le ministère qui a été le plus épargné puisque son budget d'opération est passé de 11,4 milliards \$ en 89-90 à 12 milliards \$ en 1990-91, une augmentation de plus de 665 millions \$ alors que tout le monde s'attendait à des coupures drastiques à ce chapitre.

Le budget des Affaires extérieures s'élève à 1,1 milliard \$, soit une augmentation de 56,6 millions \$. Il y a notamment plus de 31 millions \$ pour le programme d'immigration; 10,8 millions \$ de plus pour la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et pour les négociations multilatérales; 8,8 millions \$ pour la participation du Canada à l'Expo internationale de Séville en 1992 et 22 millions \$ de plus pour les salaires.

Par ailleurs, l'Agence canadienne



Sous le regard du ministre Michael Wilson, le président du Conseil du Trésor, Robert De Cotret, présente les prévisions de dépenses du gouvernement fédéral.

de développement international bénéficiera d'un budget opérationnel de 2,2 milliards \$, soit une augmentation nette de 165 millions \$.

Le ministère de l'Environnement bénéficiera d'un budget de 972,9 millions \$, une augmentation de 102 millions \$. Des tranches additionnelles de 27,3 millions \$ pour le nettoyage des sites dangereux et la dépollution du Saint-Laurent, 13,7 millions \$ pour les Grands lacs, 10,3 millions pour le Plan de destruction des BPC et 8 millions \$ pour des programmes à frais partagés avec les provinces.

Autres détails — B1

La vague unilingue gagne les Prairies

Winnipeg (PC)

Mine de rien, sans tambour ni trompette, la vogue de l'unilinguisme anglais a franchi les frontières de l'Ontario, pour atteindre deux municipalités rurales du Manitoba et de la Saskatchewan.

A Wallace, au Manitoba, le conseiller Alex Gabrielle a dit que la motion d'unilinguisme, qu'il a lui-même présentée, a pour but d'empêcher la province de se transformer en «une autre Irlande du Nord».

«Lorsqu'ils (les francophones) réclament leur propre commission scolaire et leurs propres écoles, a-t-il souligné, je ne suis pas d'accord. J'ignore où tout cela va finir.»

Il faisait allusion à la récente demande des parents de langue française du Manitoba d'avoir une commission scolaire distincte pour administrer les écoles françaises. Ces écoles sont actuellement sous le contrôle des commissions scolaires anglaises.

M. Gabrielle, dont le père parlait français, mais lui non, a expliqué: «Si vous voulez éteindre un feu, il

faut le faire avant qu'il ne devienne trop grand. Autrement, il est trop tard.»

Un autre conseiller, M. Russ Hutchison, a fait remarquer pour sa part qu'il «y a probablement plus d'Allemands et d'Ukrainiens ici que de Français».

En Saskatchewan

La mairesse de Vanguard, en Saskatchewan, Mme Dorothy Saunderson, a noté que la résolution d'unilinguisme anglais a été adoptée le 5 février dernier, mais qu'on avait attendu pour connaître les réactions des habitants de la municipalité avant de l'annoncer publiquement.

«Nous savons maintenant, a-t-elle dit, que nous nous conformons aux vœux de la population.»

Mme Saunderson a précisé qu'aucun sentiment de francophobie n'était la cause de la résolution. Il s'agit simplement d'une question d'économie.

«On n'a pas d'argent pour aider l'économie agricole, mais on en a pour traduire des lois», a-t-elle fait remarquer.

Coaticook arrive 2e au Québec

Examens du ministère de l'Éducation

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Dans l'ensemble des épreuves uniques du ministère de l'Éducation de juin 1989, dont les résultats sont maintenant disponibles, toutes les commissions scolaires de l'Estrie se situent au-dessus de la moyenne québécoise.

Sur l'ensemble des épreuves, la Commission scolaire de Coaticook arrive même au deuxième rang de la province, sur 136 commissions scolaires, avec une moyenne de 73 pour cent, par rapport à 67,9 pour cent pour le Québec.

Interrogé sur cette performance exceptionnelle, le directeur général de cette commission scolaire, Gérard Tousignant, rappelle que c'est la troisième année que la Commission poursuit ses orientations prioritaires, entre autres la qualité du français, et que c'est également la troisième année consécutive que Coaticook se classe en haut dans la liste des commissions scolaires, lors des épreuves du ministère.

M. Tousignant a imputé cette réussite de l'école polyvalente La Frontalière à ses élèves d'abord, au personnel enseignant qui oeuvre auprès d'eux, puis à la direction de l'école qui les pilote.

Dans l'ensemble des épreuves, la commission scolaire Eastern Townships, à Lennoxville, arrive au troisième rang de la province, avec une moyenne de 72,6 pour cent.

L'Estrie est la seule région du Québec dont toutes les commissions scolaires se situent dans les

deux premiers cinquièmes du tableau général de la province.

Avec Coaticook et Eastern Townships, on trouve aussi l'Assabestrie, avec un taux de réussite moyen de 70,9 pour cent, dans le premier cinquième de la liste du classement des commissions scolaires.

La Sapinière d'East Angus, dernière en Estrie, mais non la moindre au niveau provincial, a une moyenne générale de 68,6 pour cent. Cette dernière est précédée notamment des commissions scolaires de Lac-Mégantic (69,9 pour cent), Magog (69 pour cent), Morilac de Windsor (68,7 pour cent) et Sherbrooke (68,7 pour cent). La Commission scolaire catholique de Sherbrooke est au 45^e rang dans l'ensemble du Québec.

Ailleurs

Dans les autres régions desservies par La Tribune, la commission scolaire de Thetford Mines vient au 40^e rang de la province avec 68,8 p.c. alors que des Chênes de Drummondville vient au 46^e rang avec 68,6 p.c. La commission Black Lake-Disraeli est sous la moyenne provinciale avec 65,3 pour cent, ce qui la place dans le dernier cinquième.

Les quatre commissions scolaires de la région des Bois-Francs sont cependant toutes les quatre sous la moyenne provinciale avec Victoriaville à 67 pour cent, Plessisville à 66,5, Princeville à 65,4, et Warwick à 63,8 pour cent. Incidemment, Warwick vient au 122^e rang sur 136 commissions.

Autres informations — A3

Hausse des frais de scolarité: Ryan tient tête aux étudiants

Suzanne DANSEREAU

Québec (PC)

Le dialogue de sourds perdure entre le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, et les porte-parole étudiants. Au moment où l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) se prépare à la grève, M. Ryan demeure inflexible sur la hausse des frais de scolarité.

«Au Québec, avec des frais de scolarité trois fois plus bas que la moyenne canadienne, il est temps qu'on se grouille, qu'on prenne nos responsabilités, qu'on les partage mieux. Vous parlez d'un partenariat, on vous invite à ce partenariat», a déclaré hier M. Ryan aux étudiants de l'ANEEQ qui comparaissent devant la commission parlementaire chargée d'étudier la réforme de l'aide financière.

«On la fait déjà, notre part. On ne demande pas des revenus de 15 000 \$ ou de 20 000 \$ par année pour vivre pendant qu'on étudie. On peut se débrouiller, survivre... Mais on n'acceptera pas que les gens qui ont déjà de la misère à arriver, qui sont pris à la gorge, ne puissent plus y aller, à l'université. Ça, on ne le tolérera pas», a rétorqué la présidente de l'ANEEQ, Mme Josette Côté.

Les étudiants de l'ANEEQ ne digèrent pas la hausse des frais de scolarité de 130 pour cent que leur impose le gouvernement à compter de 1990-91. Selon eux, c'est une brèche injustifiable dans l'accessibilité à l'éducation.

Pour contester cette mesure, l'association qui représente un peu moins de la moitié des associations étudiantes au Québec (110 000 étudiants), tient cette semaine des votes de grève illimitée pour le 27 février.

La réforme

L'ANEEQ livrait hier son mémoire concernant la réforme de l'aide financière aux étudiants. Cette réforme vise à améliorer les conditions

d'entrée des étudiants au régime d'aide financière.

Elle ajoute quelque 50 millions \$ de plus dans le régime. Le gouvernement estime que c'est là une compensation pour la hausse des frais de scolarité.

Selon l'ANEEQ, l'argument de la compensation est fallacieux. «Tous

les étudiants subiront la hausse des frais de scolarité. Mais seulement 26 pour cent d'entre eux pourront profiter de la réforme d'aide financière», a souligné Jean-Pierre Paquette, membre de l'exécutif de l'ANEEQ.

La réforme propose 24 points d'amélioration du régime actuel d'aide financière.



45e défaite des Nordiques

Dans une rencontre qui a su garder son intérêt jusqu'à la fin, le Canadien l'a difficilement emporté 6 à 5, hier, sur la glace du Collisée de Québec. Sur ce jeu en première période, Shayne Corson est ralenti dans sa course par la chute de Michel Petit, des Nordiques. Les détails en page D1.

PRÉCISION ACURA en fait encore plus!

DERNIERE SEMAINE POUR BENEFICIER DU TAUX A

11.9% D'INTERET sur l'INTEGRA ET LA LEGEND

PRÉCISION ACURA



4900, boul. Bourque
Rock Forest
564-8909

Culture hydroponique de mari: la police arrête quatre individus

François GOUGEON Sherbrooke

Une opération policière effectuée, hier, à Saint-Denis-de-Brompton, a permis de mettre la main au collet de quatre individus cultivant des plants de marijuana grâce à une technique relativement nouvelle de culture hydroponique.

Neuf membres du Groupe d'intervention (GI) de la Sûreté du Québec, de Montréal, de même que 10 policiers de l'Escouade des moeurs de la Sûreté du Québec en Estrie ont cogné à la porte d'une résidence située en bordure de la route 222, à deux kilomètres de la sortie du village de Saint-Denis-de-Brompton, vers Bonsecours. La perquisition a eu lieu à 13 h 05 et les quatre personnes présentes sur place n'ont opposé aucune résistance.

Selon l'agent René Côté, porte-parole de la SQ en Estrie, les policiers ont trouvé dans le sous-sol de la demeure l'installation permettant la culture rapide des plants de marijuana. Les producteurs, à l'aide de 50 plantes femelles adultes, procédaient par boutures qu'ils transplantaient aussitôt dans des bassins de culture hydroponique. Selon ce procédé, les racines trempent continuellement dans l'eau et des éléments nutritifs sont ajoutés à l'eau pour nourrir les plants. Ce type de culture est déjà pratiqué pour certaines variétés de laitue et de tomates qu'on retrouve dans les épiceries. Cela permet une pousse rapide et de qualité.

Ce sont donc de 1000 à 1500 petits plants qui ont été saisis et qui seront détruits dans la journée d'aujourd'hui, une fois les échantillons pris pour les expertises devant la cour.

Le commerce illicite devait être plutôt florissant puisque les producteurs pouvaient arriver à livrer 300 livres de marijuana aux trois mois: chaque livre est vendue environ 1200 \$.

Il semble que les activités clandestines devaient se faire depuis plusieurs mois, selon M. Côté. Celui-ci a aussi noté que les quatre individus, quatre hommes âgés de 25 à 30 ans, devraient comparaître en cour aujourd'hui. Deux d'entre eux sont connus des policiers de longue date pour avoir fait partie du défunt groupe de motards Les Gitans.

La descente a été effectuée en présence d'un agronome d'Agriculture-Québec et de deux policiers du service de l'identité judiciaire.



Les 50 plants femelles adultes de cannabis sont retirés de la maison.

DIVERS

Employé suspendu: le juge visite le poste de police

Sherbrooke

Le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec a visité hier la gendarmerie de Sherbrooke pour se familiariser avec les lieux à l'occasion du procès d'un col blanc qui est inculpé de fraude et de vol d'objets d'une valeur de 19 \$ appartenant à la Ville.

L'accusé, âgé de 37 ans, avait été suspendu de son poste au 400 rue Marquette le 13 décembre en rapport avec cette affaire.

Les objets en cause consistent en un fil électrique, deux fiches et une pile de six volts.

Le juge Roberge a visité le poste en compagnie du procureur Paul Crépeau, du défenseur Conrad Chapdelaine, de la greffière et du prévenu.

Le magasinier Denis Daigle du service des approvisionnements a témoigné qu'il avait reçu le 1er décembre un appel téléphonique transféré d'une personne qui lui a dit: «Salut, c'est Robert, j'aurais besoin d'une rallonge et d'une pile».

Il a pensé qu'il s'agissait de l'inculpé mais n'a rempli cette commande que le 6 décembre pour livraison au poste de police par un messager.

M. Daigle ne se souvient pas s'il a demandé à son interlocuteur un formulaire de commande de matériel mais il s'attendait à en recevoir un.

En contre-interrogatoire, il a admis qu'il n'est pas certain à cent pour cent que Robert était bien le prévenu.

Mme Denise Thériault, magasinière au poste de police, a déposé qu'elle avait débarrassé le 7 décembre les objets concernés et a demandé à une collaboratrice de les remettre au destinataire dont le nom apparaissait sur la boîte.

Elle a reçu peu après la visite de l'accusé faisant état qu'il avait tenté de contredire cette commande parce qu'il n'avait plus besoin des objets mais qu'elle était déjà en route à ce moment-là.

Le col blanc est retourné voir Mme Thériault une seconde fois un quart d'heure plus tard pour lui dire qu'il n'avait jamais commandé ces objets, que cela n'était pas à lui et il a laissé la boîte à son bureau.

Il est possible d'obtenir les mêmes objets au magasin de la gendarmerie, selon le témoin.

Mme Thériault a téléphoné à M. Daigle pour voir de quoi il en retournait avec ces objets lorsque la police a commencé à enquêter au sujet de cette affaire.

Elle est la seule magasinière au poste et n'avait pas entendu parler de cette commande auparavant.

Mme Thériault a rapporté que quelques jours auparavant elle avait prêté au prévenu une rallonge qui devait être utilisée pour l'arbre de Noël installé dans un secteur du poste de police.

On connaîtra la suite à la reprise dont la date n'a pas encore été déterminée.

Vol de 500 \$ avec violence à la taverne

Sherbrooke

Un voleur a perdu environ 500 \$ dans sa fuite après un vol avec violence commis à la taverne des Sportifs, installée au 2426 rue King Ouest, à Sherbrooke, où le barman a été blessé.

La victime a reçu un coup de poing au visage d'un cagoulard, qui s'était introduit dans cet établissement après les heures d'affaires, pendant qu'il balançait la caisse, hier.

L'inconnu a ensuite demandé au barman de s'enfermer dans une salle de toilette pour mieux assurer sa fuite en menaçant «de le piquer».

La victime a subi une coupure profonde près d'un oeil à la suite du bris de ses lunettes et a dû être traitée à l'hôpital.

L'agresseur a fouillé dans les quatre caisses de la taverne et même dans la porte-monnaie du blessé.

Le montant du vol s'élève à plus de 1 000 \$, moins les 500 \$ retrouvés sur le plancher.

Le barman a alerté par téléphone la police qui est aussitôt intervenue, mais le voleur était déjà rendu loin.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Que feriez-vous à la place du ministre des Finances du Québec pour récupérer les 650 millions \$ de manque à gagner causé par le budget fédéral?



Diane Roy Jean-Paul Matteau Mario Lefebvre

Diane Roy, de Sherbrooke: «Au lieu de penser à couper dans les programmes existants, il devrait remonter les taxes sur les produits de luxe et superflus, comme les cigarettes, l'alcool et autres. Je pense que ce sera bien difficile de couper pour récupérer l'argent que le fédéral a réduit.»

Jean-Paul Matteau, d'Ascot Corner: «Si le ministre Lévesque décide de couper ou d'augmenter les taxes, ce sont encore les pauvres qui vont y goûter. Il devrait plutôt augmenter les impôts des riches et des grosses corporations.»

Mario Lefebvre, de Sherbrooke: «Le gouvernement du Québec devrait profiter de l'occasion pour récupérer d'Ottawa ses pouvoirs de taxation. On pourrait bien mieux s'organiser entre nous de cette façon. Malheureusement, au fil des années, nous avons laissé le fédéral envahir les champs de taxation du Québec, avec les problèmes qu'on a aujourd'hui.»

Robert Rawlings, de Sherbrooke: «Le ministre devrait aller chercher l'argent où il se trouve: dans les poches des riches. C'est toujours le petit qui paie la note et ce n'est pas juste.»

Ginette Tellier, de Richmond: «Je ne sais pas ce qu'il devrait faire, mais j'espère qu'il ne touchera pas à des programmes comme la santé et l'éducation. C'est primordial.»

Marie-Hélène Ferris, de Richmond: «Il y a certainement moyen de couper dans le gaspillage. Mais le ministre des Finances devrait aussi récupérer son argent auprès des grosses compagnies qui réalisent des profits importants et qui ne paient même pas d'impôt. Mais c'est trop facile pour les gouvernements de se rabattre sur les petits salariés.»



Robert Rawlings Ginette Tellier Marie-Hélène Ferris



La place publique du Triolet offrait un spectacle visuel intéressant, hier.

Place à la danse, au dessin et à la musique au Triolet

Michel RONDEAU Sherbrooke

La place publique du Triolet, hier, offrait à elle seule un spectacle visuel fort intéressant alors que des danseuses ondulantes au centre de gradins sur lesquels siégeaient des musiciens et se dressaient des chevaux occupés par des dessinateurs.

C'était le «défi artistique» que relevaient les élèves de cette école dans le cadre de la Semaine des arts de la CSCS, qui prendra fin aujourd'hui.

Le moment où le jeune public a été le plus facilement interpellé a été celui où les jeunes en théâtre se sont livrés à des scènes d'improvisation, visiblement appréciées.

Plusieurs centaines de jeunes applaudissaient la performance des équipes, dont la vivacité d'esprit et l'humour captivaient l'attention.

L'expression des jeunes danseuses avait de quoi charmer aus-

si. De grâce et de spontanéité, elles étaient une expression.

Plus statiques, les dessinateurs à leur chevelure attireraient moins l'attention qu'ils ne créaient une atmosphère curieuse. Ces solitaires semaient çà et là dans le décor comme des notes de magie sur la portée circulaire que semblaient devenir les gradins.

Les jeunes musiciens, pour leur part, ont interprété quelques pièces, parmi lesquelles on a reconnu le «Bolero», de Ravel, une oeuvre dont ils ont eu de la difficulté à rendre la coloration exceptionnelle.

La créativité étant ce qu'elle est, elle ne se traduit pas toujours par un produit parfait, mais l'effort était là et, dans l'ensemble, le défi était relevé: le défi de faire de ses doigts, de ses mains, de ses bras, de son corps tout entier et de facultés dont il dispose un instrument de création et d'expression artistique.

loto-québec Résultats

Tirage du 90-02-21

6/6	1	1 949 984,50 \$
5/6 +	6	122 776,80 \$
5/6	234	2 407,40 \$
4/6	14 274	75,90 \$
3/6	272 271	10,00 \$

VENTES TOTALES 15 680 020,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-02-24

No complémentaire: 18

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

Y A-T-IL DES LEADERS DANS LA SALLE?

Voilà la question à laquelle tenteront de répondre les Jean-luc Mongrain, Jean-Guy Dubuc, Jean-Paul Gendron, Paul Prévost, Marc Bureau, Aldée Cabana, Normand Ducharme et Guy Savard dans le cadre du

FORUM SUR LE LEADERSHIP ECONOMIQUE DU SHERBROOKE METROPOLITAIN

Un événement leader à Sherbrooke!...

Réservez à votre agenda le mardi 13 mars 1990 de 12h30 à 21h00

Delta Sherbrooke Centre des congrès

Frais de participation: 75\$
Prière de réserver avant 17h00, le vendredi 9 mars au 822-6151.

10958

loto-québec Résultats

Tirage du 90-02-21

6	7	9	11	12
13	18	19	24	25
30	33	42	45	57
60	63	64	66	67

PROCHAIN TIRAGE: 90-02-23

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

METEO

Montréal (PC)

Prévisions météorologiques pour le Québec et la vallée de l'Outaouais émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: le Québec se trouve aujourd'hui sous la zone de précipitations d'une dépression qui se trouve hier au-dessus du Midwest américain. Demain, ce sera généralement nuageux, sauf pour les régions de l'est où le soleil pourrait pointer son nez de temps en temps. Les températures reviendront vers des valeurs plus saisonnières.

Estrie: pluie se changeant en neige en matinée. Accumulation de neige de près de 5 cm. Températures à la baisse pour atteindre près de 0 vers la mi-journée. Demain: généralement nuageux.

Beauce, Québec: neige devenant intermittente en après-midi. Accumulation totale de 15 cm. Températures stationnaires à près de moins 2. Vents modérés par moments. Demain: généralement nuageux.

Drummondville, Montréal: neige devenant intermittente en après-midi. Accumulation totale de neige de près de 5 cm. Températures stationnaires à près de 0. Vents modérés par moments. Demain: généralement nuageux.

Trois-Rivières: neige devenant intermittente en après-midi. Accumulation totale de neige de 10 à 15 cm. Températures stationnaires à près de 0. Vents modérés par moments. Demain: généralement nuageux.

Ottawa, Hull, Cornwall: neige devenant intermittente en après-midi. Accumulation totale de neige de 5 à 10 cm. Températures stationnaires à près de moins 2. Vents modérés par moments. Demain: généralement nuageux.

Laurentides: neige cessant en après-midi. Accumulation totale de neige de 10 à 15 cm. Nuageux avec éclaircies par la suite. Températures stationnaires à près de moins 2. Demain: généralement nuageux.

Pontiac, Gatineau et Lièvre: neige cessant en mi-journée. Accumulation totale de neige de près de 10 cm. Nuageux avec éclaircies par la suite. Températures stationnaires à près de moins 3. Demain: généralement nuageux.

Lac St-Jean: nuageux avec éclaircies. Dégagement graduel en après-midi. Températures à la baisse pour atteindre près de moins 9 en fin de journée. Demain: enneigement graduel.

Saguenay: neige cessant en matinée. Accumulation totale de neige de près de 5 cm par endroits. Nuageux avec éclaircies par la suite. Températures stationnaires à près de moins 9. Demain: ciel variable.

La Tuque, réserve faunique des Laurentides: neige cessant en matinée. Accumulation totale de neige de 5 à 10 cm. Nuageux avec éclaircies par la suite. Températures stationnaires à près de moins 6. Demain: ciel variable.

Charlevoix, Rivière-du-Loup: neige cessant en après-midi. Accumulation totale de neige de 5 à 10 cm. Températures stationnaires à près de moins 4. Demain: ciel variable.

Vers le soleil

Accapulco	23 31	Barbade	24 29
Bermudes	15 17	Brownsville	10 21
Daytona Beach	22 23	Guadalajara	3 25
Guadeloupe	21 29	Honolulu	17 24
Kingston	24 30	La Havane	23 30
Las Vegas	8 19	Los Angeles	9 19
Mazatlan	12 23	Merida	23 35
Mexico	9 22	Miami Beach	24 29
Myrtle Beach	17 18	Nassau	23 29
Orlando	20 28	Palm Springs	17 26
Reno	-9 6	San Juan	23 27
Tampa	21 29	Trinidad	22 31
West Palm Beach	24 29		

INDEX

Arts et spectacles:	D-5
Carrières et professions:	B-3
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-3
Secrets mal gardés	B-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones: Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur
Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jean Vigneault
Rédacteur en chef
Koch Bilodeau
Chef éditorial-adjoint
Pierre-Yvon Bégin
Chef des nouvelles
Maurice Cloutier
Adjoint-chef nouvelles
Stéphane Lavallée
Chef de publicité
Denis Massier
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
J. Bertrin St-Amand
Directeur marketing
Jean-François Rouleau
Directeur des ventes

PRODUCTION
Jean-Pierre Robitaille
Directeur de la production
J. Jacques Delorme
Chef des opérations
Gérard Pépin
Adjoint
Gaston Grenier
Adjoint
Benoît Côté
Chef presser

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Contrôleur
Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Jean-Nil Laplante
Directeur au tirage
André Custeau
Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavoie
Serge Nadeau
Claude Ouellet
Jean-Marc Pépin
Gaston Rivard
Jean-Charles Poulin
Pierre Fournier

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant
BÂTISSE
André Jacques
Responsable

Courrier de deuxième classe.
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$130,00, 6 mois \$77,00, 3 mois \$40,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$200,00, 6 mois \$125,00, 3 mois \$80,00. 1 mois \$30,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

LA QUOTIDIENNE
650-5519

Germain Bélanger réclame 32 000 \$ retenus par la Régie des incendies

Rock Forest (MM)

Après la demande de mise en tutelle, voilà que le Service de prévention des incendies Rock Forest-St-Elie d'Orford réclame de la Régie intermunicipale pour la protection des incendies la somme de 32 000 \$.

Dans une mise en demeure qu'il a fait parvenir, hier, au président de l'organisme, Dominique Viscogliosi, le procureur de Germain Bélanger accorde un délai de cinq jours pour recevoir le versement de ces 32 000 \$.

Me Jean Rousseau soutient que son client a été injustement privé de cette somme, laquelle a été retenue par la Régie afin de rembourser le

coût des deux interventions faites par la Ville de Sherbrooke dans les incendies des rues Magloire et Pavillon, il y a quelques années.

Afin de mieux cerner la problématique, il importe de rappeler que la Régie intermunicipale avait conclu une entente d'entraide avec la Ville de Sherbrooke, entente qui permettait aux pompiers sherbrookoïses de prêter main forte à la firme Sécurité 77 à l'occasion de sinistres.

Or, les parties (Régie intermunicipale et Ville de Sherbrooke) s'étaient entendues sur le montant d'un dédommagement. Dans le cas des incendies des rues Magloire et Pavillon, le dédommagement exigé par Sherbrooke avait été fixé à 32 000 \$.

A l'époque, le président de Sécurité 77 avait refusé de payer cette somme. Devant ce refus, la Régie intermunicipale avait alors décidé d'ef-



Germain Bélanger

fectuer des retenues mensuelles sur les sommes qui étaient versées à la firme Sécurité 77, jusqu'à ce que l'équivalent de 32 000 \$ ait été obtenu.

Contestation

Germain Bélanger et ses procureurs, après une analyse minutieuse du contrat, en arrivent à la conclusion que la Régie intermunicipale ne pouvait procéder de la sorte.

Ils estiment que l'entente d'entraide conclue entre la Régie intermunicipale et la Ville de Sherbrooke l'a été à leur insu. Qui plus est, rien dans le contrat liant la Régie intermunicipale et la firme Sécurité 77 ne fait mention d'une entente d'entraide et des coûts s'y rattachant.

«Suite à la signature de notre contrat, la Régie intermunicipale nous impose une seconde entente, précise Me Rousseau. Mon client n'a jamais négocié d'entente avec la Ville de Sherbrooke. Pourquoi, alors, exiger de lui qu'il paie la facture de Sherbrooke. En retenant ces 32 000 \$ à Sécurité 77, mon client a souffert d'un important manque à gagner et nous estimons que la Régie intermunicipale ne pouvait pas agir de la sorte.»

Invité à commenter, le président de la Régie intermunicipale des incendies Rock Forest-St-Elie d'Orford, Dominique Viscogliosi, a simplement soutenu «que la Régie ne paiera pas si elle n'est pas obligée de payer.»

«Des procédures ont été entreprises, on verra ce que ça fera», a-t-il simplement indiqué.

Seule Sherbrooke desservira Ascot

Deux autres postes de pompiers seront établis

Michel MORIN Lennoxville

Après une longue négociation, la Ville de Sherbrooke n'a pas réussi à conclure une entente d'entraide avec Lennoxville.

En conséquence, le Service de prévention des incendies sherbrookoïses devra appliquer sur une base permanente la mesure temporaire déjà envisagée, laquelle consiste à aménager deux postes de pompiers à des endroits stratégiques de la municipalité d'Ascot, histoire de mieux desservir le secteur rural.

Ainsi, un premier camion-citerne sera garé de façon permanente dans un garage en bordure de la route 108, à la hauteur du commerce Camions usagés Lennox. Dans un autre temps, un deuxième véhicule sera localisé dans un entrepôt, vraisemblablement au 850, chemin Bel Horizon.

Pour le maire Robert Pouliot, de la municipalité d'Ascot, il est regrettable de constater que les négociations entre Sherbrooke et Lennoxville ont échoué. Toutefois, il estime toujours possible une reprise des pourparlers, «si les deux parties décident un jour de se rassembler.»

«Devant ce constat d'échec, la municipalité d'Ascot s'attend maintenant à ce que Sherbrooke applique de façon permanente le scénario qui a été élaboré la semaine dernière, commente le maire Pouliot. A mon avis, en plaçant

deux camions à des endroits stratégiques prêts à se rendre rapidement dans tous les coins du secteur rural, nos citoyens devraient être rassurés.»

Aucune responsabilité

Dans un communiqué émis conjointement par les villes de Sherbrooke et Lennoxville, hier, on indique que la décision unilatérale de la municipalité d'Ascot d'annuler l'entente qu'elle avait avec Lennoxville a eu pour effet de dégager cette dernière de toute responsabilité, tant morale que légale, de protection contre les incendies sur le territoire rural d'Ascot.

La Ville de Sherbrooke confirme de son côté «que la solution temporaire envisagée peut, sans difficulté appréciable, devenir une solution permanente qui saura répondre aux besoins des secteurs ruraux d'Ascot en matière de protection contre les incendies.»

«Ainsi, précise encore le communiqué, l'opportunité de la participation de la Ville de Lennoxville peut être éliminée sans difficulté.»

Maintenant que cette partie du dossier semble réglée, à tout le moins dans l'esprit des administrateurs, la Ville de Sherbrooke doit paraphraser des ententes d'entraide avec Waterville et la Régie intermunicipale North-Hatley—Canton de Hatley, les deux autres partenaires appelés à desservir, en cas de nécessité, le secteur rural d'Ascot.

Un redoux mais pas de record

Sherbrooke (FG)

Le redoux d'hier en a fait jaser plusieurs. C'est vrai qu'il était beau et chaud ce soleil annonciateur du printemps. Mais de là à parler de record, il y a une marge. Puis quant au débordement des cours d'eau de la région, les experts ne s'inquiètent nullement... à moins que la pluie qui s'est abattue au cours de la nuit dernière et qui doit se poursuivre une

partie de la journée d'aujourd'hui ne dépasse les quantités prévues.

Ainsi donc, avec tout près de 10 degrés Celsius hier, le soleil aurait dû dégager des rayons beaucoup plus forts pour battre le record d'un 22 février: 17,1 degrés en 1981. Cette année-là d'ailleurs, la fin de l'hiver avait causé bien des émois, entre autres aux pommiculteurs qui, avec un dégel prolongé de plusieurs jours, ont perdu plusieurs arbres.

Du côté d'Environnement-Canada, Paul-André Renaud a noté que, selon les prévisions dont il dispose, pareille situation ne devrait pas se répéter. En fin de journée, aujourd'hui, le mercure doit retomber à moins trois degrés Celsius. Il continuera à descendre dans la nuit de vendredi à samedi, pour ressembler davantage à la moyenne des minimums, soit de moins 14 degrés en cette période-ci de l'année.

Où il y a de la glace

Du côté d'Environnement-Québec, qui se préoccupe plutôt de la montée des eaux que de la montée des températures (même si, conséquemment les deux ont un lien), un porte-parole, Denis L'Heureux, a surtout fait référence à la pluie. Le soleil, on le sait, fait fondre la neige mais absorbe du même coup une bonne quantité d'eau. «Si, au cours de la nuit (d'hier à aujourd'hui), la pluie dépasse les quantités attendues de 20 millimètres, la situation sera à surveiller aux abords des cours d'eau présentant des accumulations de glace», a-t-il, faisant référence à des secteurs comme Milby, Cookshire ou Coaticook.

«Là où les rivières sont à l'eau claire, comme dans les environs de Sherbrooke, il n'y a rien à craindre, affirme M. L'Heureux. Le niveau de la rivière St-François y est présentement de six pieds alors que le seuil devient critique à environ 14 pieds. La marge de manoeuvre est donc excellente. Cependant, les gens vivant en bordure de cours d'eau où il y a des amoncellements de glace devront être vigilants: de petites embâcles locales pourraient se créer. Tout dépendant naturellement de la quantité de pluie qui tombera.»

Par ailleurs, en milieu urbain, comme à Sherbrooke, les cols bleus de deux équipes du Service de l'ingénierie et de l'environnement ont été mises à contribution afin de faciliter l'écoulement de l'eau par les bouches d'égouts de surface. «La situation n'avait rien de catastrophique. C'était la normale comme pour une fin d'hiver», a cependant émis le directeur, André Désilets.



Des employés des de la voirie ont dû donner un coup de main à Dame nature, hier, afin de faciliter l'écoulement de l'eau.

En français, les élèves estriens sont plus forts que la moyenne

Sherbrooke (MR)

Toutes les commissions scolaires de l'Estrie se situent au-dessus de la moyenne provinciale et dans les deux premiers cinquièmes de la liste des commissions scolaires, dans l'ensemble des épreuves de langue française regroupées, révèle encore le rapport du ministère de l'Éducation sur les résultats aux examens de juin 1989

Alors que la moyenne provinciale, à ce niveau, est de 67,6 pour cent, Coaticook atteint une moyenne de 73,1 pour cent; l'Asbesterie, une moyenne de 70,9 pour cent; Lac-Mégantic, une moyenne de 69,9 pour cent; Magog, 69 pour cent; Morilac à Windsor, 68,8; Sherbrooke, 68,7 pour cent; et, encore dernière en Estrie, La Sapinière atteint néanmoins une bonne moyenne de 68,6 pour cent.

En français, langue maternelle, de 5e secondaire, c'est Morilac qui, en région, a la meilleure moyenne: 71,4 pour cent par rapport à une moyenne provinciale de 67,6 pour cent. Elle est suivie de Coaticook, avec 70,8 pour cent, et de La Sapinière, avec 70,1. Soulignons que Lac-Mégantic talon-

ne La Sapinière avec 70,1 pour cent. Sous la moyenne provinciale, Sherbrooke affiche une moyenne de 66,3 pour cent.

Au 124e rang, dernière en Estrie, vient l'Asbesterie, avec 61,8 pour cent. D'ailleurs, en français, lecture, l'Asbesterie, toujours au 124e rang des commissions scolaires de la province, n'atteint que 54,5 pour cent.

Mathématiques

En mathématiques de 4e secondaire, c'est au tour de l'Asbesterie à prendre le premier rang en Estrie, avec une moyenne de 75,3 pour cent par rapport à une moyenne provinciale de 61,8 pour cent. Suivent Lac-Mégantic, avec une moyenne de 75,1 pour cent, ainsi que Magog, avec une moyenne de 68,7 pour cent. Sherbrooke suit à 62,8.

Dans cette catégorie, la dernière commission scolaire en Estrie est celle de La Sapinière, avec une moyenne de 55,1 pour cent.

En mathématiques de 5e secondaire, La Sapinière renverse la vapeur et arrive première, avec une moyenne de 79 pour cent, en regard d'une moyenne provinciale de 65,5 pour cent. Elle est suivie de Morilac, avec une moyenne de 71,5 pour cent, et de

Lac-Mégantic, avec 71,2 pour cent. Sherbrooke a récolté une moyenne de 68,4.

Dernière dans cette matière, Magog a néanmoins une moyenne s'approchant de la moyenne provinciale: 64,6 pour cent.

De l'avis de M. René Pouliot, responsable de la sanction des études à la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Éducation, «globalement, la performance estrienne est extrêmement intéressante. Elle indique la qualité des services rendus aux élèves. De même, c'est le personnel des écoles et des commissions scolaires qui a le mérite de cette performance.»

Première

Par ailleurs, la commission scolaire La Sapinière a été, en juin dernier, la plus forte du Québec dans les examens de physique de 4e secondaire et de chimie de 5e secondaire du ministère de l'Éducation.

Elle a atteint une moyenne de 85,2 pour cent en physique, par rapport à une moyenne provinciale de 66 pour cent et elle a atteint une moyenne de 81,1 pour cent en chimie, par rapport à une moyenne provinciale de 65 pour cent.

Charest ne s'attend pas à redevenir ministre bientôt

«Je n'ai pas organisé ma vie en fonction d'un retour», livre le député de Sherbrooke, un mois après sa démission

Gilles FISETTE Sherbrooke

Tout le monde s'attend à un retour rapide de Jean Charest au conseil des ministres du gouvernement Mulroney.

Tout le monde sauf Jean Charest.

«Les gens s'attendent à me revoir rapidement ministre. Mais ce n'est pas sûr... Je pourrais peut-être le redevenir un jour mais peut-être pas aussi rapidement que les gens le croient...», explique-t-il au cours d'une entrevue à La TRIBUNE alors qu'il était invité à dresser un bilan des événements qui, il y a déjà un mois, lui ont coûté ses titres de ministre d'État à la Jeunesse et ministre d'État à la Condition physique et au sport amateur.

Et c'est sans aucune trace d'amertume ou de dépit dans la voix que le député de Sherbrooke à la Chambre des communes répond aux questions.

Ministre, il ne l'est plus que dans les lapsus que ne peuvent s'empêcher de commettre tous ceux qu'il rencontre.

«Je ne m'attends pas à redevenir ministre prochainement... Moi, je n'ai pas organisé mon travail, mon bureau, ma vie en fonction d'un retour au conseil des ministres.»

«Le vent a soufflé»

D'un calme olympien. «Le vent a soufflé sur la

maison. On va voir si les fondations sont solides», dit-il à propos de ce qui lui est arrivé.

Selon lui, c'est avec ce grand calme — malgré les enjeux — qu'il a appris l'ampleur que prenait son coup de téléphone au juge Yvan Macerola, de la Cour supérieure. Et c'est avec cette même sérénité qu'il a déposé sa démission afin, rappelle-t-il, de ne pas embarrasser son gouvernement avec un sujet qui aurait pu monopoliser la Chambre pendant des semaines.

L'idée de voir sa démission refusée par le premier ministre, soutient-il, ne l'a jamais effleuré. En politique, il y a des règles. Il en a transgressé une. Il était prêt à en assumer la conséquence. Mais jamais il se sentira coupable de quoi que ce soit. La faute est technique, pas morale.

Par contre, avoue-t-il, il a jonglé avec l'idée d'abandonner la politique... «comme tous les politiciens, au moins une fois ou deux par année», lance-t-il.

«Le sens du devoir»

Mais, s'il a accepté de faire face à la musique, c'est qu'il a toujours «le sens du devoir... A force de réfléchir à ce que je vivais, comme à tout ce qui est arrivé depuis que je me suis lancé en politique, en 1984, j'ai constaté que rien n'était changé. Je veux poursuivre mon travail. Quand je me suis lancé en politique, je ne l'ai pas fait en pensant que j'allais

devenir ministre. Les véritables raisons de départ et qui sont toujours bien présentes, sont la certitude que je peux contribuer au changement dont le Canada et ma région ont besoin.»

Il ne faut pas croire pour autant que Jean Charest est blindé en acier inoxydable.

Des heures ont été difficiles à vivre, ce 23 janvier.

Si, en politique, il avait été épargné jusqu'alors, il n'en avait pas été de même dans sa vie de tous les jours.

«J'ai connu ma part d'épreuves dans la vie. J'ai connu des épreuves importantes. Cela m'a aidé à faire face aux présentes difficultés... Heureusement, mon épouse était près de moi, à Auckland. Tout aurait été plus difficile si nous avions été éloignés l'un de l'autre... J'ai attendu avant de lui faire part des événements. Je ne voulais pas l'inquiéter... Le plus difficile était d'être loin de ma famille et de ma belle-famille. Nous sommes très unis. C'est vers eux que nous nous tournons durant les temps libres...»

Le regard...

Le regard des autres ne l'a jamais apeuré.

D'ailleurs, dit-il, il a eu l'impression d'être bien compris et perçu, à son retour au pays.

En région, la question ne se posait même pas. S'il a été touché, voire ému de l'accueil que lui réservait les gens en région, il a



Photo La Tribune par Claude Pouliot

Chose certaine, Jean Charest n'effectuera pas un retour au conseil des ministres lors du remaniement que le premier ministre Mulroney annoncera aujourd'hui, à Ottawa.

Un effort collectif s'impose pour tirer profit du potentiel touristique de Magog-Orford

— le député Robert Benoit

Gilles DALLAIRE Canton d'Orford

Selon le député libéral d'Orford, Robert Benoit, un effort collectif s'impose pour que la zone Magog-Orford tire tout le profit possible de son potentiel touristique.

«Peu de régions ont des ressources aussi nombreuses et aussi variées. Nous avons le lac Memphrémagog, le mont Orford, le centre-ville de Magog, un réseau d'hébergement d'une excellente qualité et une qualité de vie enviable. Notre développement est lié à la mise en valeur de ces atouts», a-t-il déclaré au souper-causerie de la Chambre de commerce Magog-Orford où il était le conférencier invité.

La mise en valeur de ces atouts ne sera possible que si les hommes, les femmes et les organismes qui ont foi en la capacité de la zone de devenir une destination recherchée mettent de côté ce qui les divise et s'attachent à ce qui les rapproche, a-t-il affirmé.

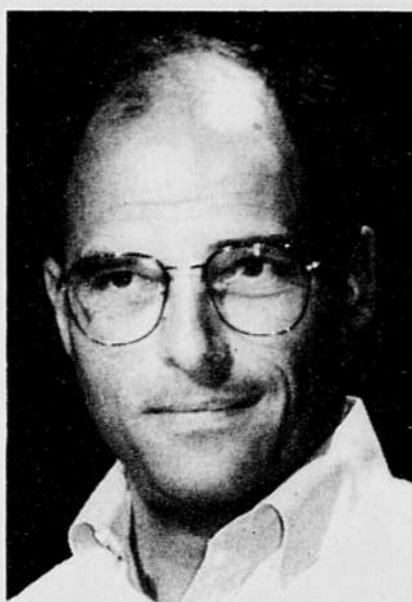
«Nous devons identifier les communs dénominateurs les plus larges, mettre un terme à des chicanes stériles qui nous empêchent d'aller de l'avant», a ajouté M. Benoit en faisant allusion au débat dont la juridiction de la Ville de Magog et du Canton de Magog sur le lac Memphrémagog fait l'objet depuis plusieurs années.

Il faut aussi, a souligné M. Benoit, meubler l'après-ski et l'après-golf des touristes en leur faisant connaître les autres ressources récréatives de la zone et, surtout, en élargissant l'éventail des activités qui leur sont proposées.

«Nous devons allonger notre saison touristique, dire haut, fort et clair que la zone Magog-Orford est belle et propre, le dire à Montréal, à Boston, à Toronto et à New York, car il ne suffit que nous nous le disions entre nous. Il faut aussi nous adapter à l'évolution de l'industrie des voyages et des congrès: on voyage plus fréquemment mais moins longtemps, on a des horaires de travail plus souples, on recherche des vacan-

noit, meubler l'après-ski et l'après-golf des touristes en leur faisant connaître les autres ressources récréatives de la zone et, surtout, en élargissant l'éventail des activités qui leur sont proposées.

«Nous devons allonger notre saison touristique, dire haut, fort et clair que la zone Magog-Orford est belle et propre, le dire à Montréal, à Boston, à Toronto et à New York, car il ne suffit que nous nous le disions entre nous. Il faut aussi nous adapter à l'évolution de l'industrie des voyages et des congrès: on voyage plus fréquemment mais moins longtemps, on a des horaires de travail plus souples, on recherche des vacan-



Le député Robert Benoit

ces actives, authentiques, on vieillit. Il faut répondre à de nouveaux besoins dès qu'ils se font sentir», a souligné M. Benoit.

Cela, sans oublier que la richesse de la zone Magog-Orford, c'est sa qualité de vie, son histoire, son architecture, sa chaleur, sa beauté, des acquis qu'il faut préserver à tout prix, a-t-il dit.

Cégep: les profs rejettent le cadre de règlement

□ 88 pour cent s'y opposent à l'avance

Sherbrooke (GF)

Les enseignants du Cégep de Sherbrooke rejettent d'avance le «cadre de règlement prévisible».

C'est dans une très forte proportion — 88 pour cent — que les membres du Syndicat des enseignants du Cégep ont pris cette décision en assemblée générale. Le décompte exact démontre que 44 membres ont voté en faveur du rejet, trois se sont prononcés contre et trois autres se sont abstenus.

Comme l'explique le vice-président du syndicat, M. Jean Lacharité, un cadre de règlement se dessinait à la table sectorielle avant le blocage suscité par la rupture des négociations à la table commune CSN-CEQ. A la table commune, le gouvernement a voulu imposer le partage des frais d'arbitrage comme condition à toute entente. A défaut de quoi, les discussions ont été rompues.

Pour les syndicats, note M. Lacharité, un tel partage est impensable.

Lors de l'assemblée, poursuit M. Lacharité, le syndicat a présenté le cadre de règlement prévisible. Il a expliqué que la partie patronale propose 335 nouvelles ressources dans le réseau des collèges. Pour le syndicat, il faut se

méfier car il ne s'agit pas de 335 nouveaux postes nets car il y aurait une certaine récupération. De plus, il n'y aurait aucune garantie formelle. Le gouvernement garantirait seulement 200 à 225 postes.

Un autre aspect a suscité le rejet. Il s'agit de la volonté patronale de rallonger à 100 kilomètres le rayon actuel de 50 kilomètres à l'intérieur duquel un enseignant peut être muté après trois ans de disponibilité. Un rayon de 100 kilomètres pourrait amener un enseignant de Sherbrooke à travailler aux cégeps de Granby, Victoriaville, Drummondville ou Lennoxville.

«Mais il y a aussi l'effet kangourou. Une fois rendu à Drummondville, par exemple, on entre dans le rayon de Montréal... Finalement, on craint que la prochaine demande porte sur la sécurité à l'intérieur de tout le réseau du Québec», déclare M. Lacharité.

Pour ces deux principales raisons, les membres ont rejeté ce cadre de règlement et mandaté leurs instances de faire part de leur grande insatisfaction.

Les cégépiens s'opposent à la grève générale

Sherbrooke (MC)

Les étudiants du Collège de Sherbrooke ont voté, hier, dans une proportion de 60 pour cent, contre le re-

cours à une grève générale illimitée pour protester contre le dégel des frais de scolarité à l'université.

Au terme d'une assemblée parfois houleuse, 474 étudiants ont rejeté les trois recommandations de l'exécutif de l'Association étudiante, alors que 274 les ont endossées.

Déjà, Jacinthe Thibault a mentionné que les étudiants de Sherbroo-

ke ne se joindront pas au mouvement de grève orchestré par l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ).

Les trois recommandations rejetées par les étudiants étaient l'occupation de points stratégiques, l'organisation de manifestations et le déclenchement d'une grève générale illimitée.

Omerville: une question de discernement

Gilles DALLAIRE

Omerville

«Aucun article du Code municipal n'habilite une municipalité à verser une contribution à un organisme, légalement constitué ou sans existence légale, qui a été formé dans le seul but de rendre hommage à une personne qui a bien mérité d'une communauté. Aucun ne le lui interdit non plus. C'est bien plus une question de discernement que de légalité.»

Telle est l'opinion, appuyée sur un examen attentif du Code municipal et de la jurisprudence dont il a fait l'objet, qu'a exprimée hier un porte-parole du ministère des Affaires municipales sur l'autorisation donnée par le conseil municipal d'Omerville le 6 février au versement d'une somme de 200 \$ au comité organisateur d'une fête en l'honneur de M. Georges Vaillancourt, ancien député libéral d'Orford.

«Un contribuable peut poser un geste que la loi n'interdit pas. Ce n'est pas la même chose pour une municipalité. Je dirais même que ce devrait être tout le contraire. Selon moi, une municipalité ne devrait poser que les gestes qui lui sont normalement permis. Je dois cependant avouer qu'on ne tient généralement pas rigueur à une municipalité de participer financièrement à une fête en l'honneur d'un employé, d'un maire ou encore d'un conseiller qui prend sa retraite après plusieurs années de loyaux services. Peut-on assimiler la fête en l'honneur de M. Vaillancourt à une fête de cette nature? Je serais enclin à dire non mais c'est là une opinion toute personnelle. Il faut y aller avec discernement dans une situation comme celle-là et je ne suis pas sûr que ce soit ce que l'on a fait à Omerville. Je suis d'avis qu'on n'a pas posé un geste illégal, qu'on a posé un geste manquant d'élégance», a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires municipales.

Valorisation des déchets: Bachand prolonge la consultation

Asbestos (MM)

Le maire d'Asbestos, André Bachand, a prolongé la consultation en cours auprès de la population de cette municipalité en rapport avec l'implantation éventuelle d'une usine de valorisation des déchets. Les dates ajoutées sont le 28 février et le 1er mars.

La prolongation s'explique par le peu de participation de la population lors des premières journées de consultation sur ce projet évalué à près de 85 millions \$. Les principales préoccupations ont trait à l'échéancier du projet, mais la population s'interroge aussi sur les odeurs qui pourraient résulter de l'exploitation d'une telle usine.

Le maire Bachand a expliqué la poursuite de la consultation par le fait que les invitations formulées aux organismes de la région ont été expédiées tardivement.

André Bachand prévoit faire l'annonce finale de l'échéancier du projet au plus tard au début du mois de juin, après que des ententes avec le gouvernement du Québec aient été conclues.

SAMEDI 24 FÉVRIER 1990, CHEZ SEARS UN JOUR SEULEMENT

RABAIS 15% SUR TOUTE NOTRE SÉLECTION DE VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES POUR FEMMES

*Sur articles à prix courants, sauf marchandises déjà en réclame, montres Big Bold and Beautiful, les fragrances et cosmétiques Prestige

ET ENCORE PLUS...

NI PAIEMENT NI FRAIS DE CRÉDIT JUSQU'EN JUILLET 1990

N'OUBLIEZ PAS, CHEZ SEARS IL N'Y A AUCUN ACOMPTÉ À PAYER SUR APPROBATION DU SERVICE DU CRÉDIT

Cette offre s'applique à tout article de 200\$ ou plus des rayons ameublement, appareils ménagers, audio-vidéo, revêtements de sols et décoration sur mesure pour fenêtres. Détails en magasin. L'offre 'ni paiement ni frais de crédit' disponible dans les magasins et bureaux de vente Sears et dans tout catalogue courant Sears jusqu'au samedi 17 mars 1990.

RABAIS 45-50%

Ens. Sears-O-Pedic choisis... Modèles à ressorts ou en mousse au choix.

Sélection incluant nos modèles Extra ferme, Ortho, Suprême II, Prestige II, Edition spéciale, Chiro-génic luxueux et Infinité.

Prix en vigueur jusqu'au 17 mars 1990, sauf indications contraires, dans la limite des stocks disponibles.

RABAIS 749\$

Unité murale 3 pièces en ébène de style contemporain. Fini laqué. No 31018. Ord. 1949,97\$. Ch. 1199,99\$

RABAIS 25%

Canapé Bauhaus de style contemporain. Gris neutre. No 51051. Sears ord. 849,99\$. Ch. 637\$ Causeuse assortie aussi en solde. Prix en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.

RABAIS 700\$

Mobilier de salle à manger 5 pièces en érable massif. Comprend table et 4 chaises. No 25986. Ord. 2699\$. Ch. 1999\$ Vasselier assorti aussi en solde.

MOITIÉ PRIX

Bar 1 pièce à 3 tablettes réglables. Assemblage facile. No 18400. Ord. 399,99\$. Ch. 199,99\$

RABAIS 30\$

Télécommande 20" portatif. Télécommande 18 boutons. No 14609. Sears ord. 499,99\$. Ch. 469,99\$

RABAIS 50\$

Magnétoscope à 4 têtes. Stéréo MTS, télécommande, programmation sur l'écran. No 30309. Ord. 679,99\$. Ch. 629,99\$

RABAIS 150\$

Chaîne stéréo Hitachi avec télécommande, lecteur et magnétocassette. No 28253. Ord. 899,99\$. Ch. 749,99\$

RABAIS 25-35%

Sélection de parures de fenêtre et coordonnées sur mesure pour chambre à coucher. Appelez dès maintenant pour un rendez-vous!

RABAIS 100\$

Aspirateur Kenmore Powermate avec électrobrosse. No 204 932 833. Sears ord. 399,99\$. Ch. 299,99\$

RABAIS 150\$

Machine à coudre à 16 points. Guide pour boutonnières renforcées en 4 étapes. No 204 981 541. Sears ord. 549,99\$. Ch. 399,99\$

RABAIS 100\$

Lave-vaisselle à encastrer à 5 programmes. Lavage économique. 224 970 330. Ord. 609,99\$. Ch. 509,99\$

SEULEMENT 289\$

Micro-ondes 1.0 pi. cu. à 750 watts. Grille et mise en marche différée. Veine bois. 224 988 022. Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Étair' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

Régions

Les riverains de la Bulstrode appuient la Corporation de gestion des rivières

Pierre HÉBERT

Victoriaville

Bien que les propriétaires riverains n'aient pas donné un appui officiel au projet d'aménagement d'un parcours exclusif de pêche à la mouche de la truite sur la rivière Bulstrode, ceux-ci semblent d'accord pour que la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francis poursuive le travail amorcé depuis quelques années.

Cette marque de bonne volonté des riverains a été clairement identifiée lors de la soirée d'information et de consultation tenue récemment au Centre communautaire de Norbertville.

Plus de 60 personnes, dont une vingtaine de propriétaires riverains sur une possibilité de 42, ont participé à la soirée qui se voulait, pour les responsables du projet, une étape à franchir pour aller plus loin dans le dossier. «D'après la réaction des propriétaires, on peut dire que la majorité est d'accord pour qu'on poursuive les démarches», a souligné le secrétaire exécutif de la Corporation de

gestion des rivières des Bois-Francis, Léo Ouellet.

Craintes
Par ailleurs, si les propriétaires semblent avoir un préjugé favorable envers le projet, il est néanmoins assorti de plusieurs craintes que les intervenants devront dissiper en cours de route. En effet, les riverains nourrissent des craintes envers l'accessibilité à la rivière et s'interrogent sur la façon dont le contrôle sera assuré.

De plus, on appréhende la réalisation des travaux d'aménagement, notamment lorsque les camions lourds circuleront sur les propriétés. Les riverains craignent des dommages sérieux aux terrains.

D'autre part, les propriétaires ont été soulagés de constater que la clause de servitude se rattachant à l'entente donnant l'autorisation à la corporation d'utiliser une parcelle du terrain est laissée à la discrétion de chaque riverain. Soulignons que les accords qui devront être conclus sont d'une durée de 30 ans pour l'aménagement des rives ainsi que de la rivière, et de 15 ans pour l'exploitation du cours d'eau.

Consultation individuelle

Maintenant que les intervenants ont pris le pouls des personnes concernées, ils devront entreprendre une consultation individuelle auprès de chaque propriétaire, dans le but de voir les applications du projet et obtenir un accord officiel.

Le secrétaire exécutif de la corporation souligne que cette démarche devrait être complétée vers la fin du mois d'avril. Ce dernier, souhaite que les accords soient géographiquement concentrés pour entreprendre l'aménagement d'une zone de la rivière Bulstrode.

M. Ouellet souligne que l'accord et l'appui des propriétaires sont fort importants à la réalisation du projet unique en province. Par ailleurs, l'exploitation de la rivière dans un but touristique et sportif pour les amateurs de pêche à la mouche n'est pas pour demain. M. Ouellet prévoit encore deux ans de travail avant de pouvoir profiter de la rivière et de ses aménagements.

Soulignons que plusieurs intervenants ont participé à la récente rencontre de consultation. Parmi les



Léo Ouellet

participants, on remarquait des représentants de l'UPA, de la direction régionale du ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, du ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Fondation de la faune du Québec. Des représentants des MRC d'Arthabaska et de l'Érable ont également participé à la rencontre.

Plan d'urbanisme: les élus de Victoriaville vont rencontrer les soumissionnaires

Pierre HÉBERT

Victoriaville

Les élus municipaux de Victoriaville rencontreront, lundi prochain, les représentants des firmes Pluram de Québec, ADS de Shawinigan et Nove Environnement de Trois-Rivières, afin d'étudier les offres de service concernant la conception du plan d'urbanisme de la municipalité.

Trois des quatre firmes ayant déposé leur offre de service ont été retenues pour fin d'étude, la quatrième proposition n'a pas été considérée puisque le délai accordé était expiré.

Selon le maire, Denis St-Pierre, les montants reliés aux offres sont comparables. Il est donc préférable

d'examiner de plus près avec les intervenants de chaque firme, le contenu de leur proposition.

Offres

L'offre de service proposée par la firme Nove Environnement de Trois-Rivières s'élève à 98 975 \$. Cette proposition se scinde en trois parties. Une première tranche de 55 900 \$ se rattache à la préparation du plan d'urbanisme. Une seconde portion de 30 500 \$ est prévue pour l'étude de la circulation, alors qu'un dernier montant de 12 575 \$ est alloué pour l'étude du patrimoine.

La proposition de Pluram de Québec est légèrement inférieure et s'inscrit à 98 120 \$. De cette somme, 58

620 \$ sont consacrés au plan d'urbanisme ainsi qu'au patrimoine, alors que 39 500 \$ correspondent à l'étude de la circulation. La soumission la plus basse provient de la firme ADS de Shawinigan au coût de 96 300 \$. L'implication de cette dernière prévoit 59 500 \$ pour la réalisation du plan d'urbanisme et du patrimoine. Quant à l'étude de la circulation, elle commanderait un déboursé de 36 800 \$.

Décali

Étant donné le retard que la municipalité de Victoriaville accuse dans ce dossier, il a été convenu, en assemblée du conseil, de demander au ministère des Affaires municipales un délai de 12 mois.

Le maire St-Pierre souhaite que le choix de la firme se fasse rapidement de façon à procéder dans ce dossier. La préparation du plan d'urbanisme incluant l'étude de circulation et celle du patrimoine, impliquera une grande disponibilité des élus qui auront à travailler avec les intervenants de la firme choisie.

Le premier magistrat prévoit une vingtaine de rencontres préparatoires avant d'être en mesure de présenter le rapport prévu pour le mois d'octobre prochain. La consultation publique suivra le dévoilement du document. M. St-Pierre souhaite que la démarche soit approuvée par les élus avant les élections municipales de novembre 1990.

Une forte proportion de la population de Bromptonville récupère le vieux papier

Huguette HÉBERT

Bromptonville

Dans le sillage des étudiants et du personnel de l'école secondaire des Frères du Sacré-Coeur, la population de Bromptonville participe dans une forte proportion à la récupération des vieux papiers, au point que des conteneurs devraient être installés au centre-ville.

«A Bromptonville, ce ne sont pas seulement les élèves et leurs parents qui ont été convertis à cette forme d'économie environnementale; une grande partie de la population participe à la récupération en venant nous porter leur papier», explique Philippe Audet, directeur de l'école secondaire.

Le directeur croit d'ailleurs que la population de Bromptonville est suffisamment sensibilisée et mature pour pouvoir effectuer la récupération sur une plus grande échelle, à condition qu'on lui en donne les moyens. «Il faudrait qu'on dote le centre-ville de «containers». Il pourrait y en avoir à proximité du bureau de poste, de la clinique médicale, du marché IGA. On récupérerait alors les bouteilles, l'aluminium et le plastique», mentionne-t-il.

L'école secondaire de Bromptonville fait la récupération du papier et du carton. Cette semaine encore, un

camion de Cascades s'appropriait d'une dizaine de tonnes de ce matériau, proprement empilé dans la remise des Frères du Sacré-Coeur. «Ce sont les pensionnaires qui font le tri», précise Philippe Audet.

Cinq catégories

Le papier est divisé en cinq catégories. Il y a le carton, le papier journal, les feuilles blanches, les feuilles de couleur et le papier qui a servi pour l'informatique. Le tout, impeccablement réparti dans des boîtes de carton.

L'an dernier, l'école a ramassé un peu moins de soixante tonnes de papier, soit sept voyages apportés par les camions de Cascades. L'argent ainsi recueilli sert à l'achat de prix d'excellence pour le Gala Meritas.

Inquiétude

Mais le frère Philippe s'inquiète. Cascades lui a en effet signifié qu'on prend le papier de l'école parce que la quantité est suffisante, mais qu'on refuse maintenant d'aller quérir certains petits dépôts parce qu'il n'y a plus de débouchés pour le papier recyclé. «Le gouvernement, insiste-t-il, devrait faire comme aux États-Unis: légiférer afin que le papier produit par les papeteries québécoises contienne un certain pourcentage de papier recyclé.»

Seulement 16% du papier recycla-

ble est actuellement récupéré. «C'est malheureux, quand on pense que 60% des déchets domestiques pourraient être recyclés, rappelle encore le directeur. Notre institution songe faire la cueillette des bouteilles et des canettes d'aluminium, dès l'an prochain. Il nous faudra trouver le moyen de nettoyer les contenants sa-

les afin que les bactéries ne se développent pas.»

Philippe Audet mentionne que la récupération de papier par son école sauve chaque année près de 1500 arbres. «Une tonne de papier, calcule-t-il, équivaut à un mètre cube de papier, soit 25 arbres protégés. 60 tonnes de papier, c'est une forêt!».

Surplus de 111 090 \$ à East Angus

Éric TALBOT

East Angus

La municipalité d'East Angus a réalisé un surplus de 111 090 \$, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1989.

«Ce fut une année des plus satisfaisantes au point de vue financier et aussi au niveau du développement économique pour la ville d'East Angus», a commenté le maire Roland Brousseau.

Bien qu'on enregistre une augmentation des dépenses dans bien des secteurs du budget, par rapport aux prévisions, les revenus ont aussi été supérieurs grâce aux subventions imprévisibles qui ont été versées à la municipalité, au cours de la dernière année.

L'an dernier, le surplus était de 13 397 \$. La nette amélioration des finances publiques, selon le maire, est



Roland Brousseau

attribuable au développement économique de la municipalité.

La CSST n'a pas confirmé la coupure d'un poste d'infirmière au CLSC

Guy Marchand

Richmond

Le CLSC du Val St-François est toujours en attente de la décision qu'entend rendre bientôt la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST), relativement à la suppression ou non, d'un poste d'infirmière en santé au travail.

Rappelons que le CLSC du Val St-François, qui dessert également le territoire de la MRC de l'Or Blanc en ce qui a trait à la santé au travail, risque de perdre la ressource d'une infirmière, à la suite du départ définitif d'une de leurs infirmières en santé au travail. «Toute cette situation origine du moratoire décrété par la CSST, à l'effet de ne pas combler les postes vacants. L'automne dernier, une recommandation a été faite par des fonctionnaires à la direction de la

CSST, de supprimer ce poste et ce même s'il a toujours ses privilèges», a expliqué le coordonnateur du programme Santé au Travail du CLSC du Val St-François, M. Réjean Cotes.

La seule nouvelle qu'a reçue le CLSC du Val St-François de la part de la Commission de la santé et de sécurité au travail au cours des derniers mois, fait état d'une réévaluation du dossier. «Il s'agit de la nouvelle que nous avons reçue et ce processus est actuellement en cours. Nous attendons d'ailleurs leur décision que l'on souhaite favorable à notre endroit. Depuis l'automne dernier, nous fonctionnons avec moins de temps-infirmière et cela entraîne des repercussions négatives, puisque le service a diminué. Des projets sont retardés à cause de cette situation», a indiqué M. Cotes.

Les négociations vont bon train avec les policiers d'Asbestos

Asbestos (MM)

Les négociations entre le syndicat des policiers de la sûreté municipale et la ville d'Asbestos en vue du renouvellement de la convention collective vont bon train.

Les deux premières séances de négociations se sont tenues en début de semaine et une troisième est prévue pour le 14 mars prochain.

Les deux parties ont convenu de ne formuler aucun commentaire tant que les négociations seraient en cours.

La convention des policiers est échue depuis le 31 décembre dernier. Quelques mois auparavant, un arbitrage avait accordé une augmentation

salariale de 12,5 pour cent pour les 2 ans de la convention.

D'autre part, le conseil de ville d'Asbestos est sans nouvelle de la Commission de police du Québec, au sujet de sa résolution visant à réduire le nombre de ses policiers.

Le conseil municipal a résolu lors d'une assemblée précédente, de réduire son effectif policier de 10 à 7 membres. Certains éléments ont alors guidé les élus municipaux dans leur décision, par exemple le nombre de policiers par habitant et le taux de criminalité relativement peu élevé.

Il n'est pas question de mise à pied mais plutôt d'une préretraite qui sera proposée aux policiers ayant le plus d'ancienneté.

Fernand Bernard a bien l'intention de remettre sur pied Beauce Fibre de Verre

□ Malgré un troisième incendie majeur

Pierre SÉVIGNY

Ste-Clothilde

Malgré un troisième incendie majeur qui vient d'affecter Beauce Fibre de Verre de Ste-Clothilde, en 25 ans, le président Fernand Bernard n'a pas l'intention d'abandonner.

«Je ne suis pas capable. Si j'étais seul, je lâcherais en vendant le reste de mes actifs. Je n'ai plus besoin de cette industrie pour vivre. Mais il y a le côté social. Je ne peux oublier le fait que je fais travailler entre 120 et 130 personnes, y incluant deux fils et deux frères», de commenter M. Bernard.

Pourtant, l'incendie de la semaine dernière lui coûte très cher. Car en plus d'avoir à encaisser une perte sèche qu'il évalue à un million \$ sur des dégâts minimum de 3 millions \$, M. Bernard affirme que son chiffre d'affaires subira une baisse d'environ 1,5 million \$ du fait qu'il n'est pas en mesure d'honorer tous ses contrats.

«Cette épreuve est difficile à passer. Il s'agit du troisième incendie à survenir dans des circonstances incontrôlables», de préciser le président de Beauce Fibre de Verre. La foudre avait détruit l'usine en 1965 et dix ans plus tard, l'explosion d'une bonbonne pro-

voquait un autre incendie. Quant à la cause de la conflagration de la semaine dernière, elle n'a pas encore été déterminée, mais M. Bernard a demandé la tenue d'une enquête afin de clarifier la situation.

Reconstruction sur place

D'autre part, il serait fort surprenant que M. Bernard quitte Ste-Clothilde pour reconstruire la partie incendiée de la bâtisse. Des discussions avec les dirigeants municipaux lui permettent d'être optimiste quant à la mise en place d'un système d'aqueduc qui favoriserait l'installation de gicleurs à l'intérieur de l'usine. «Je crois qu'ils ne me laisseront pas partir, car je suis le coeur de l'économie locale.»

M. Bernard attend donc la réponse des dirigeants municipaux avant de prendre officiellement des décisions qui lui permettront de reprendre les opérations à pleine capacité. A Ste-Clothilde, il ne reste plus que 10 000 des 52 000 pieds carrés de l'usine, le récent incendie ayant éclaté dans la nouvelle partie robotisée.

Entre temps, une partie de la production a été transférée à l'usine d'East Broughton et environ une centaine des 130 employés ont été rappelés au travail.

Une popote roulante pour les personnes âgées ou handicapées

Lac-Mégantic (LO)

Les 1400 personnes de 65 ans et plus, de Lac-Mégantic, peuvent désormais compter au besoin sur un service de popote roulante qui, moyennant 3 \$, leur fournit de bons repas chauds et équilibrés, deux fois par semaine.

Après deux mois de rodage, Les Marmitons ont précédé cette semaine au lancement officiel du service qui s'adresse également aux personnes seules ou handicapées, de moins de 65 ans.

«Nous desservons 50 personnes par semaine actuellement et nous pourrions en ajouter», a relaté hier la secrétaire du conseil d'administration, Claire Leblanc, au cours d'un entretien téléphonique.

Pas d'abus

«Nous n'avons pas été obligés de refuser qui que soit encore. Jusqu'à présent, les gens n'ont pas abusé. C'est pourquoi nous n'avons pas de critères d'admissibilité pour l'instant.» devait-elle renchérir.

Le prix de 3 \$ demandé aux usagers est nécessaire du fait que Les Marmitons doivent s'auto-financer. Les organismes du milieu se sont

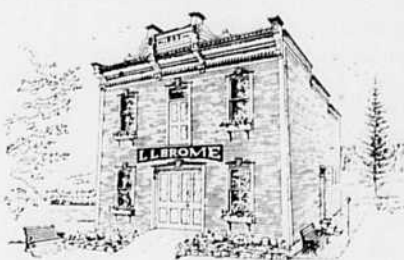
tout de même montrés généreux pour favoriser la création de cette popote roulante. Ainsi, le Centre de réadaptation de l'Estrie prête gratuitement le local du 6435 Notre-Dame où se préparent les repas. De son côté, le Centre local de services communautaires (CLSC) Maria-Thibault a fait équipe avec le programme Nouveaux Horizons, pour subventionner l'achat des équipements de cuisine.

50 bénévoles

Et pour diminuer encore les frais d'opération, une cinquantaine de bénévoles participent soit à la préparation des repas, soit à leur distribution, soit à l'administration des Marmitons.

Même le ministère de la Santé et des Services sociaux y va d'une contribution qui, en cette période de vaches maigres, ne commande cependant aucun déboursé financier. Cette instance a mis son expertise à la disposition des responsables en leur transmettant une liste de 20 menus et recettes afférentes, basés sur les principes d'une saine alimentation adaptée à la clientèle visée.

MAGASIN D'ÉCOULEMENT



VENTE D'ÉCHANTILLONS DE PRINTEMPS

Nous venons juste de recevoir de nos meilleurs fournisseurs la collection complète des échantillons de printemps. Plus de 800 styles différents, pour homme et femme, réduits de

50%

Si vous êtes de taille moyenne, cette vente est pour vous.

Ouvert 7 jours de 10 h 00 à 18 h 00

LL BROME

KNOWLTON



91, Lakeside, Knowlton, Québec, JOE IVO TEL: 1-243-0123

10570x

Régions

St-Nicéphore ne reçoit pas de déchets américains

□ Le maire Réjean Blanchette en donne l'assurance

Drummondville (GP)

Convoité pendant un certain temps par les municipalités montréalaises, le site d'enfouissement de St-Nicéphore ne sert pas à déverser les villes américaines de leurs surplus de déchets.

C'est l'assurance que donne M. Réjean Blanchette, maire de St-Nicéphore, après être entré en communication avec les autorités des Entreprises de rebuts Sanipan, qui opèrent le site.

Selon les informations recueillies par M. Blanchette auprès des autorités de la compagnie, cette entreprise veut "rester pure" dans cette histoire et ne permettra en aucun temps le dépôt de déchets américains dans cette municipalité.

Plus encore, M. Blanchette a reçu l'assurance du fait que la Santé du Québec peut en tout temps faire des vérifications surprises sur le site, mais n'a rien trouvé d'inhabituel.

Interrogé sur cette pratique, le sergent Gilles Thériault de la SQ à Drummondville reconnaît que son corps policier est autorisé à se ren-



Le maire Réjean Blanchette

dre sur le site en tout temps pour vérifier si des déchets provenant des États-Unis y sont versés, mais il ajoute que de telles vérifications n'ont pas été faites récemment.

D'autre part, M. Jacques Gaudet, vice-président aux opérations des Entreprises de rebuts Sanipan, n'a pu être joint, hier, pour confirmer ou non les propos que lui prête le maire de St-Nicéphore.

Moins de jours d'audiences par mois pour la Cour supérieure du district de Drummond

Gérald PRINCE Drummondville

Pour l'année judiciaire 90-91, la Cour supérieure du district de Drummond verra le nombre de ses jours d'audiences réduit de deux, passant de 12 à 10 jours par mois.

Ce serait la décision que vient de prendre le juge en chef de la Cour du Québec, à la suite de l'efficacité démontrée par les autorités judiciaires du district de Drummond à réduire le délai d'attente entre l'inscription d'une cause et son audition devant un juge.

Le juge résident André Biron a fait savoir, hier, aux avocats présents à la salle d'audiences que cette réduction du nombre de jours d'audiences aurait un impact sur leur travail, en particulier à compter du mois de septembre.

En effet, puisque le nombre de jours d'audiences diminue, les avocats devront faire tout en leur possible pour tenter de régler les causes hors-cour et également pour tenir des conférences préparatoires avec leurs adversaires pour en venir le plus près possible d'une entente avant de se présenter devant un tribunal.

Le juge Biron, à la suite de ses interventions faites depuis quelques an-

nées, a réussi à faire réduire considérablement le délai d'attente. Le délai dans Drummond d'attente est ainsi devenu le plus bas de tous les districts judiciaires satellites de Montréal, soit une moyenne de deux mois. Dans certains autres districts, il faut compter ce délai en années plutôt qu'en mois.

Devant ces succès, le juge Biron a été invité par le juge en chef du Québec à préparer un code de déontologie applicable aux autres districts judiciaires pour réduire le délai d'attente des justiciables. Plusieurs de ces mesures sont d'ailleurs appliquées dans Drummond: aucune remise de cause au mérite n'est autorisée avant 14h30 de la journée où elle est prévue, ce qui oblige souvent les avocats à se parler entre eux en attendant leur tour et parfois à régler le litige sans l'intervention du tribunal ou avec une intervention réduite en temps.

La réduction du nombre de jours d'audiences à Drummondville, a-t-on pu savoir, permettra au juge en chef d'assigner des juges au district de St-Hyacinthe à raison de deux jours de plus par mois, pour permettre à ce district de réduire les délais considérables qui y sont constatés présentement.

Quant aux causes d'une durée de

plus de deux jours en Cour supérieure, la procédure suivra l'an prochain celle qui se fait présentement, soit d'assigner un juge spécifiquement pour ces causes.

Plusieurs avocats, interrogés par La Tribune, déplorent cette réduction des jours d'audiences. Pour eux,

cela signifie des inconvénients non-négligeables: une augmentation probable des délais d'attente et surtout, la fixation d'un plus grand nombre de causes devant un juge nommé expressément, ce qui entraîne à ce moment-là des retards plus considéra-

DERNIERE CHANCE D'EN PROFITER!

VENTE FERMETURE

QUINCAILLERIE

94, RUE ST-GEORGES, WINDSOR

Cause: la retraite est proche!

DORAIS NE DONNE PAS MAIS PRESQUE!

QUINCAILLERIE
PLOMBERIE
ELECTRICITE
PEINTURE
PINCEAUX
ROULEAUX
ARTICLES DE SPORT (PATIN, HOCKEY)
BOULONS
LUMINAIRES PLAFONNIERS
ASSORTIMENT DE PLATS DE SERVICE
POELONS ELECTRIQUES
TASSES DE TOUTES SORTES, ETC.
3 MIROIRS DE MAGASIN
EQUIPEMENT DE MAGASIN
COMPTOIR CAISSE
MELANGEUR DE PEINTURES (CIL)

70%
70%
70%
COMPTANT, PAS D'ECHANGE,
PAS DE REMBOURSEMENT

A VENDRE
EDIFICE AVEC STATIONNEMENT
SITUE AU CENTRE-VILLE. 11058x

Terrain plus grand pour le centre administratif

□ Le conseil des maires de la MRC d'Arthabaska tient compte de la possibilité d'une expansion future

Pierre HÉBERT

Victoriaville

Le futur centre administratif de la MRC d'Arthabaska sera construit sur un terrain plus grand que prévu. En effet, le conseil des maires a convenu d'ajouter au site offert par la municipalité de Sainte-Victoire une bande de terrain additionnelle au coût de 10 900 \$.

Cette décision, prise lors de la dernière assemblée du conseil des maires, portera la superficie totale du site à 26 250 pieds carrés. Le préfet de la MRC d'Arthabaska, Marius Lafontaine, a souligné que les élus ont favorisé cette avenue en tenant compte de la possibilité d'une expansion future.

Par ailleurs, le centre administratif sera légèrement plus grand que prévu initialement. En fait, la superficie du bâtiment passe de 3500 à 3960 pieds carrés. Quant à la facture qui accompagnera le projet, elle s'inscrit à la hausse passant de 200 000 \$ à 240 000 \$.

D'autre part, étant donné le court délai avant le début des travaux de construction, les élus ont convenu que le financement du projet serait assumé par les 31 municipalités au prorata des évaluations uniformisées. Toutefois, la MRC procédera à un règlement d'emprunt sur une période

de 10 ans pour financer la dette et remboursera les corporations.

Le début des travaux est prévu pour avril prochain et le bâtiment devrait être complété pour le 15 juin 1990. M. Lafontaine affirme que ce délai sera respecté car le bail du présent local tombe à expiration le 30 juin prochain. Soulignons que la municipalité de Sainte-Victoire a cédé un terrain d'une superficie de 17 000 pieds carrés à la MRC d'Arthabaska pour la somme de 1 \$. Le futur centre administratif sera situé à proximité des bureaux de la municipalité de Sainte-Victoire.

Récupération Frontenac veut modifier la facturation

□ Une proposition est soumise aux villes de l'Amiante

Pierre SÉVIGNY

Thetford Mines

La discussion entre les dirigeants de Récupération Frontenac et une dizaine de maires de la région de l'Amiante s'est bien amorcée au sujet d'une modification possible de la formule actuelle relative au coût versé par les municipalités pour favoriser la cueillette sélective de matières recyclables.

Le président de l'organisme, Guy Lessard, a précisé récemment qu'il souhaitait revoir les ententes afin d'établir un coût fixe par résidence plutôt que de recevoir un montant basé sur le volume récupéré en tonne. Une première rencontre entre les représentants des parties impliquées a permis un échange fructueux. M. Lessard s'est dit heureux du climat de cette réunion du fait qu'elle s'est déroulée dans un contexte de véritable partenariat.

Il soutient que les maires concernés ont réalisé l'importance de l'entreprise et les conséquences à moyen et long terme de la récupération des matières recyclables sur le territoire. Selon M. Lessard, les municipalités pourront éventuellement réaliser des économies, si la population s'éduque à faire de la récupération. Or, dit-il, les statistiques des dix dernières années démontrent que la population de la région collabore d'une façon extraordinaire avec Récupération Frontenac.

M. Lessard affirme que sa demande vise à favoriser une meilleure répartition des argents prévus par les municipalités pour la cueillette des déchets. "Actuellement, nous avons peut-être 90 pour cent de déchets et 10 pour cent de matières recyclables mais la situation risque d'être complètement inversée d'ici dix ans." Il prend pour exemple les réglementations gouvernementales qui sont de plus en plus sévères au sujet de la gestion des sites d'enfouissement, ce qui aura pour effet de hausser les coûts de la cueillette, du traitement et de l'enfouissement des déchets.

La cueillette de la majorité des matières recyclables sera donc une alternative intéressante. Or, de souligner M. Lessard, la région a déjà la chance de posséder un service adéquat depuis dix ans et ce, à un coût avantageux compte tenu du fait que Récupération Frontenac est subventionnée au niveau des salaires de ses employés par l'Office des personnes handicapées du Québec et ce, à titre de centre de travail adapté.

Il se dit conscient de la difficulté de modifier la formule actuelle mais fait preuve d'optimisme en soutenant que les représentants des parties impliquées devraient être en mesure de s'entendre sur les modalités d'une proposition dès la prochaine réunion du 22 mars.

EN BREF

□ Drummondville

La campagne de levée de fonds de la Société d'arthrite de la MRC-Drummond a remporté un succès éclatant, selon ses organisateurs. Mme Denise Boisclair-Poirier, présidente, révèle que d'après un objectif de 18 000 \$, la population a remis plus de 22 800 \$ à l'organisme.

La construction commence en lion en 1990 à Drummondville avec, pour janvier seulement, des permis d'une valeur de 10,3 millions \$. Il faut considérer qu'un permis, à lui seul, dépasse 10 millions \$, soit celui de la construction de l'usine CDM Laminés, rue Bernier, dans le parc industriel régional.

Pour souligner la journée des femmes, divers groupes de Drummondville organisent une soirée pour le vendredi soir 9 mars à la salle de la Légion Canadienne. Parmi les activités annoncées, les participantes pourront entendre la monologiste Johanne Doré parler des femmes à sa manière.

La ville de Drummondville enverra les comptes de taxes aux milieux d'affaires le mercredi 28 février. Les comptes doivent être honorés le 30 mars ou avant, sans quoi une pénalité de 5 pour cent sera imposée, ainsi qu'un intérêt annuel de 10 pour cent.

La troisième fête de l'Hiver est annoncée pour le samedi 24 février à Grantham-Ouest en banlieue de Drummondville. Plusieurs activités sont prévues, comme un déjeuné-jeunesse (6 à 13 ans) et une soirée créative 10 à 14 ans).

La ville de Drummondville vient de fixer le taux de location des outils de désincarcération en sa possession (pinces de survie, etc). Il en coûtera 700 \$ à chaque utilisation, vient de statuer le conseil de ville, en précisant qu'y seront ajoutés les autres frais, comme le temps d'utilisation et le personnel requis pour le faire fonctionner.

0%

d'intérêt pendant
1 an
sur tous les meubles
en magasin!*

Une offre exceptionnelle...
du 19 février
au 3 mars 90

**CENTRE VILLE
EAST ANGUS**

832-4931

MEUBLES

*Sujet à acceptation par notre service de crédit

National

Les municipalités s'objectent au partage de leur champ de taxation

□ L'UMQ met en garde le conseil des ministres contre la tentation de céder une part aux commissions scolaires

Lia LEVESQUE Montréal (PC)

Les municipalités vont se battre farouchement pour éviter de céder une partie de leur champ de taxation aux commissions scolaires.

L'Union des municipalités du Québec a fait parvenir un mémoire à tous les membres du conseil des ministres pour éviter que le gouvernement ne cède à une requête des commissions scolaires visant à élargir leur champ de taxation.

Le problème vient du fait que les commissions scolaires ont besoin de 114 millions \$. Pour combler ce manque à gagner, les commissions scolaires ont déjà demandé au gouvernement de leur donner accès à l'impôt foncier. Or, les municipalités, qui ont l'exclusivité de ce champ de taxation, ne veulent pas lâcher prise.

En conférence de presse hier, le président de l'UMQ et maire de Valcourt, M. Camille Rouillard, a averti le gouvernement «qu'il n'appartient pas aux municipalités de financer les dépenses non subventionnées des commissions scolaires comme les classes de neige, les sorties de groupe et le transport scolaire le midi.»

En allant puiser dans l'assiette de l'impôt foncier, les commissions scolaires veulent financer neuf pour cent de leurs dépenses nettes, plutôt que six pour cent, comme c'est la loi leur permet actuellement. Ce type de dépenses para-scolaires n'est pas subventionné par le ministère de l'Éducation.

L'UMQ admet que les commissions scolaires manquent d'argent, mais en rend le gouvernement res-

ponsable. Québec plafonne ses subventions, alors qu'il donne de nouveaux mandats aux commissions scolaires, comme l'intégration des élèves en difficultés d'apprentissage et des enfants handicapés.

Faire payer l'usager

L'UMQ suggère aux commissions scolaires de «faire payer l'usager»

des classes de neige, du transport du midi et autres.

L'État paie pour les services universels comme l'éducation, les bibliothèques et le matériel; pour le parascolaire, les commissions scolaires pourraient mettre les parents davantage à contribution, plaide l'UMQ.

Pour atténuer l'impact négatif sur les familles moins nanties, l'UMQ

propose même d'alléger cette tarification de services par un crédit d'impôt à l'éducation.

Si le gouvernement ne veut pas de cette solution, qu'il trouve de nouveaux revenus pour les commissions scolaires, mais sans gruger le pouvoir de taxation des municipalités, prévient M. Rouillard.

«C'est un hold-up, un coup fourré

qu'on est en train de faire», s'écriait pour sa part le maire de Mont-Joli Jean-Louis Desrosiers, également vice-président de l'UMQ.

L'Union des municipalités rencontrera prochainement le premier ministre, les ministres des Finances et des Affaires municipales, de même que le président du Conseil du trésor.

L'UMQ veut convaincre le conseil

des ministres avant qu'il ne soit trop tard, puisqu'il étudie présentement le mode de financement des commissions scolaires.

Le maire Rouillard craint que le gouvernement québécois ne se laisse tenter par la proposition des commissions scolaires, surtout depuis que le gouvernement fédéral a sabré dans les paiements aux provinces.

CHRC: Liza Frulla-Hébert défend la liberté d'expression

Norman DELISLE Québec (PC)

Intervenant hier en marge du conflit qui oppose le quotidien Le Soleil à la station radiophonique CHRC, la ministre des Communications Liza Frulla-Hébert a affirmé que la liberté d'expression doit s'exercer «à l'intérieur des limites imposées par le consensus social».

Dans un communiqué, Mme Frulla-Hébert dit que «la liberté d'expression est un droit fondamental dans une société démocratique. La liberté de la presse et l'accès à une information complète et juste constituent dans notre société des acquis majeurs et doivent être protégés. La liberté doit cependant s'exercer à l'intérieur des limites imposées par le consensus social», écrit la ministre qui demeure au niveau des principes et évite soigneusement de se prononcer sur le fond du conflit.

La ministre des Communications rappelle également qu'il existe, pour les individus qui estiment avoir subi des préjudices dans leurs droits, des mécanismes judiciaires ou quasi-judiciaires pour juger des plaintes.

Son collègue de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, a souligné de son côté que «la désinformation n'est pas exclusive aux postes de radio».

«Il y en a dans les journaux et les journalistes de la presse écrite sont libres avec leur plume», a-t-il souligné.

La veille, M. Côté avait, conjointement avec son collègue du Revenu Yves Séguin, écrit une lettre au CRTC pour appuyer le renouvellement du permis de la station radiophonique CHRC, dont l'animateur-proprétaire André Arthur est contesté.

MM. Côté et Séguin ont tous deux été collaborateurs de la station CHRC dans un passé récent.

Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau n'a pas osé quant à lui se prononcer clairement dans ce dossier, même s'il affirme partager la même «indignation» devant «les ordures» proférées par André Arthur sur les ondes.

«Ca me trouble, c'est très compliqué ce débat, a-t-il dit devant la presse. J'ai besoin de repenser à ça. Jusqu'où va la liberté de parole dans notre société?»

M. Parizeau a demandé ce qu'il fallait faire «avec la fameuse phrase de Voltaire qui est à l'origine de la liberté d'expression et la liberté de presse dans nos sociétés: Monsieur, je déteste tout ce que vous dites, mais je suis prêt à me battre jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire».

Il y a des cas clairs, a-t-il admis, comme l'incitation à la violence que l'on ne peut pas tolérer. Mais l'insulte? demande le chef péquiste.



Chaque jour La Tribune dépose tout un monde à votre porte, celui de l'actualité. Découvrez-le à votre rythme et selon vos besoins.

Reflet d'une région et de sa population, votre quotidien c'est POUR VOUS!

Ne passez pas une journée sans lui!

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, QC, J1K 2X8

le journal qui vous suffit!

Abonnements: 564-5466 Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454

NOUS VOUS INVITONS À VISITER NOTRE NOUVEAU MAGASIN



Profitez
de nos spéciaux:
Mocassins d'hiver

15%
de rabais

Bottes Western
«Boulet»
À partir de

90\$

Autres marques aussi
disponibles.

Bottes Kodiak
(avec légères imperfections)

65\$

Manteaux et chapeaux
australiens garantis 100%
imperméables. Le choix
des champions!

Vente d'accessoires
Western:
Chemises, Chapeaux,
Ceintures

Spécialités:
Bottes Western et
Mocassins indiens



Cordonnerie
et Boutique
Western Rolland

168 Queen
Lennoxville, QC
564-1948

Face au Provigo